

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011**

L'an deux mil onze, le vingt cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de Luxeuil-les-Bains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel RAISON, Député-Maire.

Etaient présents : M. Michel RAISON, Député-Maire, M. Frédéric BURGHARD, Mme Roselyne DECHILLY, M. Didier HUA, Mme Michèle ROBERT, M. Claude FRERE, Mme Laurence MORITZ, Mme Martine BAVARD, Adjoints au Maire.

M. Mohamed GHARNIT, Mme Fabienne DELOULE, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Katy HORBACH, M. Stéphane KROEMER, M. Jérôme FAIVRE, M. Huseyin BOYRAZ, Mme Michelle GROSMARE, M. Christian ROYAL, M. Alain LARRIERE, Mme Séverine MOREL, M. André VIEILLE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

MM. Christian GEORGE et Christian BERNARD (excusés),
Mmes Khadija KOUZOUZ et Fabienne VERGUET, M. Philippe LEMERCIER.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. Michel CALLOCH (pouvoir à M. le Maire),
Mme Marie-Claude DOILLON (pouvoir à Michèle ROBERT),
M. Louis MARTHEY (pouvoir à Martine BAVARD),
M. Maxime FAYE (pouvoir à Frédéric BURGHARD).

➤ Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Huseyin BOYRAZ, secrétaire de séance.

➤ Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, le compte-rendu des délibérations de la séance du 16 juin 2011 a été affiché dans la huitaine. Le compte-rendu de cette séance est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ Communication des décisions du Maire

M. le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations des 25 mars 2008 et 13 septembre 2010.

N°	Date	Objet
33-2011	27 mai 2011	Convention de mise à disposition à titre onéreux de la galerie des Arts à Mme Frédérique MIGNOT, artiste peintre, du 1 ^{er} au 7 juin 2011.
34-2011	27 mai 2011	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Molière au Lycée Lumière, le 30 mai 2011, dans le cadre d'un spectacle donné par la troupe « Tête de Mule »
35-2011	27 mai 2011	Carte « avantages jeunes » : convention de partenariat avec le Centre d'Information de la Jeunesse de Haute-Saône ; une place offerte pour les spectacles identifiés « avantages jeunes » ; programmation culturelle 2011-2012 de la Ville de Luxeuil-les-Bains

36-2011	27 mai 2011	Carte « avantages jeunes » : convention de partenariat avec le Centre d'Information de la Jeunesse de Haute-Saône ; une séance de cinéma à 4 € à l'espace Molière lors du passage au numérique
37-2011	6 juin 2011	Tournoi de football « Lux' Cup » : prise en charge des dépenses relatives à l'accueil des délégations étrangères.
38-2011	8 juin 2011	Convention de mise à disposition de l'espace Molière à l'école primaire du Stade pour un spectacle scolaire le 9 juin 2011.
39-2011	8 juin 2011	Convention de mise à disposition de l'espace Molière à l'Ecole Départementale de Musique pour un concert le 23 juin 2011.
40-2011	8 juin 2011	Convention de mise à disposition gratuite de l'espace Molière à l'ITEP de Luxeuil-les-Bains ; cérémonie de clôture et remise de récompenses.
41-2011	9 juin 2011	Bail de location du logement situé 1 place de la République à Luxeuil-les-Bains, à M. Jean-Jacques BOURGEOIS ; durée 3 ans à compter du 1 ^{er} juin 2011 : loyer mensuel de 500 €.
42-2011	3 juin 2011	Convention de mise à disposition gratuite de l'espace Molière à l'école primaire du Bois de la Dame ; spectacle scolaire « l'école qui chante ».
43-2011	15 juin 2011	Convention de mise à disposition à titre onéreux de la galerie des Arts à Mme Jacqueline CHOL – 69740 GENAS ; exposition du 1 ^{er} au 7 juin 2011

DIRECTION GENERALE

1 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de nouveau périmètre intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil (CCPLx)

Rapporteur : Didier HUA

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales fixe, dans son volet intercommunal, de nouveaux objectifs à l'intercommunalité dans un cadre juridique modifié. Le principal objectif consiste à achever dans un délai court (juin 2013 au plus tard) la carte intercommunale en intégrant les communes isolées, en rationalisant les périmètres des EPCI existants et en supprimant certains syndicats intercommunaux.

Lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale « CDCI » du 4 mai 2011, Monsieur le Préfet de Haute-Saône a présenté un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale « SDCI », déclinaison cartographique des objectifs énoncés par la loi. Ce projet prévoit, pour le département de la Haute-Saône, le passage de 30 à 21 EPCI et l'intégration de 17 communes isolées dans un EPCI.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la proposition préfectorale est une fusion avec la partie Nord de la Communauté de Communes des Franches Communes « CCFC » soit 4 communes supplémentaires pour environ 1 776 habitants. Les communes concernées sont : Ailloncourt, Dambenoit les Colombes, Quers et Citers.

Par courrier du 6 mai 2011, et pour répondre aux exigences de la loi, Monsieur le Préfet de Haute-Saône sollicite l'avis de notre commune sur les modifications proposées, précisant qu'à défaut d'avis dans les 3 mois, il sera réputé favorable.

Vu la décision n° B-2011-39 du Bureau Communautaire réuni 11 juillet 2011, prise à l'unanimité et précisant:

- que, dans la continuité des valeurs ayant procédé à sa création, à savoir, dynamisme, sens de l'accueil, solidarité, respect de l'environnement, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a consulté ses voisins immédiats :
- que ceux-ci préfèrent d'autres options que celles proposées par le Préfet dans le cadre du Schéma de coopération intercommunale.
- qu'un agrandissement de périmètre ne peut être réussi que par une adhésion totale à la stratégie en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- respecte la volonté des communes d'Ailloncourt, Quers, Citers, Dambenoit, qui proposent une alternative différente et légitime,
- considère le périmètre actuel de la CCPLx cohérent, mais bien entendu, l'esprit de la collectivité reste ouvert à tout projet en commun.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

2 – Décision modificative n° 02/2011 : Budget principal 2011

Rapporteur : Martine BAVARD

Il convient d'approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 qui va régulariser les décisions prises précédemment et les compléter.

Les décisions modificatives sont destinées à autoriser des recettes et des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Elles comportent donc des crédits supplémentaires qui sont présentées par chapitre et par article, dans les mêmes conditions que celles du Budget Primitif. Elles comportent également les moyens de financement correspondants, constitués soit par des ressources nouvelles, soit par des prélèvements effectués sur des crédits déjà votés en cours d'année et non utilisés.

Les crédits sont inscrits dans la présente décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP + DM1 2011	DM2	Total budget 2011
67	67441	Charges exceptionnelles aux budgets annexes	105 352,00 €	19 807,00 €	125 159,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	1 581 534,94 €	-19 807,00 €	1 561 727,94 €
Total dépenses de fonctionnement				0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP + DM1 2011	DM2	Total budget 2011
16	1641	Emprunts en euros	876 416,06 €	19 807,00 €	896 223,06 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 581 534,94 €	- 19 807,00 €	1 561 727,94 €
Total recettes d'investissement				0,00 €	

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 337 868,94 €	9 337 868,94 €
Investissement	6 130 646,96 €	6 130 646,96 €
Budget Total	15 468 515,90 €	15 468 515,90 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme MOREL, MM. LARRIERE et VIEILLE).

3 – Décision modificative n° 01/2011 : Budget cinéma Espace Molière 2011

Rapporteur : Martine BAVARD

Il convient d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 qui va régulariser les décisions prises précédemment et les compléter.

Les décisions modificatives sont destinées à autoriser des recettes et des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Elles comportent donc des crédits supplémentaires qui sont présentées par chapitre et par article, dans les mêmes conditions que celles du Budget Primitif. Elles comportent également les moyens de financement correspondants, constitués soit par des ressources nouvelles, soit par des prélèvements effectués sur des crédits déjà votés en cours d'année et non utilisés.

Les crédits sont inscrits dans la présente décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP 2011	DM1	Total budget 2011
011	60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 842,00 €	2 842,00 €
011	6156	Maintenance	670,00 €	3 375,00 €	4 045,00 €
011	6188	Services extérieurs Divers	0,00 €	4 550,00 €	4 550,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 040,00 €	9 040,00 €
Total dépenses de fonctionnement				19 807,00 €	
RECETTES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP 2011	DM1	Total budget 2011
74	7488	Autres attributions et participations	45 352,00 €	19 807,00 €	65 159,00 €
Total recettes de fonctionnement				19 807,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP 2011	DM1	Total budget 2011
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	20 945,00 €	20 945,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	149 895,00 €	149 895,00 €
Total dépenses d'investissement				170 840,00 €	
RECETTES					
Chap.	Article	Intitulé	Pour mémoire BP 2011	DM1	Total budget 2011
13	1321	Etat et établissements nationaux	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
13	1322	Subvention d'équipements non transférables Région	0,00 €	31 600,00 €	31 600,00 €
13	1328	Subvention d'équipements non transférables Autres TSA	0,00 €	90 200,00 €	90 200,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	9 040,00 €	9 040,00 €
Total recettes d'investissement				170 840,00 €	

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	246 859,00 €	246 859,00 €
Investissement	170 840,00 €	170 840,00 €
Budget Total	417 699,00 €	417 699,00 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme MOREL, MM. LARRIERE et VIEILLE).

Luxeuil-les-Bains, le 27 juillet 2011

Le Député-Maire,



Michel RAISON